

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 6 DECEMBRE 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 30/11/2018  
Date d'affichage : 30/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le JEUDI 6 DECEMBRE à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaients présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude HAMEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, M. Guillaume CUBERO et Mme Janine KERSPERN.

Excusée : Mme Vanessa GUEGUEN ayant donné procuration à M. Guillaume CUBERO.

Absente : Mme Dorothée PITOIS

Secrétaire de séance : Mme Dominique JOCKUM

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2018**

Le compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**Vote des TARIFS COMMUNAUX 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs communaux 2019, proposés par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2019 comme suit

**MAISON DU TEMPS LIBRE, à compter du 01/01/2019 :**

	Habitants de Thaon	Personnes extérieures à la Commune
<b>12 heures (de 7 h à 19 h sans repas du soir)</b>	<b>140 €</b>	<b>174 €</b>
<b>24 heures</b>	<b>260 €</b>	<b>327 €</b>
<b>48 heures</b>	<b>373 €</b>	<b>466 €</b>

**location de la vaisselle** (en option) :

**Forfait de 1 €** par couvert, pour une personne, en plus du prix de la location et du forfait chauffage.

**Forfait casse 4 €** par pièce manquante

**forfait chauffage** :

pour les locations de 12 heures ou 24 heures : **22 €.**

pour les locations de 48 heures : **42 €.**

**LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL « Michel Frérot », à compter du 01/01/2019.**

<b>Tarif à la semaine du jeudi au mercredi</b>	
<b>habitants de Thaon</b> pour : expositions et conférences à but lucratif, et réunions politiques <b>+ frais de fonctionnement - forfait</b>	<b>63,00 €</b> <b>+ 26.00 €</b>
<b>extérieurs commune</b> pour : expositions et conférences à but lucratif, et réunions politiques <b>+ frais de fonctionnement - forfait</b>	<b>77,00 €</b> <b>+ 26.00 €</b>
<b>habitants de Thaon ou extérieurs</b> pour : expositions et conférences à but <b>NON</b> lucratif <b>frais de fonctionnement - forfait</b>	<b>26,00 €</b>
expositions et conférences à but <b>NON</b> lucratif <b>à l'initiative de la Mairie</b>	<b>gratuit</b>

**DROIT DE PLACE, à compter du 01/01/2019 :**

- **Marché hebdomadaire : 0.75 €** (zéro euro soixante quinze centimes) **le mètre linéaire**
- **Vente au déballage occasionnelle (hors marché) : forfait de 54 €** (cinquante quatre euros)

**CIMETIERE à compter du 01/01/2019 :**

**Cimetière** (2/3 commune – 1/3 CCAS) :

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 105 € (cent cinq euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 168 € (cent soixante-huit euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 216 € (deux cent seize euros)

**Cimetière parc**, concession destinée à recevoir des urnes funéraires (2/3 commune – 1/3 CCAS) :

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 84 € (quatre-vingt-quatre euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 123 € (cent vingt-trois euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 153 € (cent cinquante-trois euros)

au prix de la concession nouvelle, il conviendra d'ajouter le remboursement à la commune du :

- caveau pour urne : 250 € (deux cent cinquante euros)

**TARIFS des SERVICES PERISCOLAIRES, à compter du 01/09/2019.**

	Tarifs 2018 / 2019	vote Tarifs 2019 / 2020	taux
<b>Restauration</b>			
Repas	3.85 €	3.92 €	1.86 %
Présence cantine PAI	1.60 €	1.63 €	1.86 %
<b>Garderie</b>			
¼ d'heure	0.55 €	0.56 €	1.86 %
1/2 d'heure	1.10 €	1.12 €	1.86 %
1 heure	2.20 €	2.24 €	1.86 %
forfait 1er trimestre	115.00 €	120.00 €	1.86 %
forfait 2è et 3è trimestres	95.00 €	100.00 €	1.86 %
pénalité pour dépassement d'horaire (après 18 h 30)	8.00 €	10.00 €	25 %
<b>Etude surveillée</b>			
1 heure	3.50 €	3.60 €	1.86 %

**BUDGET : décision modificative n°4**

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	dépenses	recettes
60612 : Energie-électricité	+ 5 000 €	
6064 : Fournitures administratives	+ 1 500 €	
611 : Contrats prestations services	+ 3 000 €	
6135 : Locations mobilières	+ 4 000 €	
6156 : Maintenance	+ 3 500 €	
6161 : Primes d'assurances	+ 600 €	
6226 : Honoraires	+ 600 €	
6261 : Frais d'affranchissement	+ 500 €	
6262 : Frais de télécommunication	+ 2 000 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>+ 20 700 €</b>	
6218 : Autre personnel extérieur	- 1 000 €	
6411 : Personnel titulaire	+ 23 000 €	
6413 : Personnel non titulaire	- 21 000 €	
64168 : Autres	- 8 000 €	
6451 : Cotisations à l'URSSAF	+ 2 000 €	
6453 : Cotisations caisses retraite	+ 4 000 €	
6454 : Cotisations ASSEDIC	- 1 000 €	
6455 : Cotisations Assurances Personnel	+ 1 000 €	
6456 : Cotisations FNC suppl.fam.	+ 1 000 €	
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>0 €</b>	
739211 : Attributions de compensation	+ 802 €	
739223 : FPIC Fonds national de péréquation	+ 1 000 €	
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>+ 1 802 €</b>	
6558 : Autres dépenses obligatoires	+ 100 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>+ 100 €</b>	
7411 : Dotation forfaitaire		+ 22 602 €
<b>74 : Dotations et participations</b>		<b>+ 22 602 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 22 602 €</b>	<b>+ 22 602 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

La Section de Fonctionnement s'équilibre à : 1 538 042 €.

L'équilibre de la Section d'Investissement reste inchangé : 782 911 €.

### **Vote pour la désignation d'un prestataire pour l'étude de sol préalable à la construction de la Micro-Crèche**

Seulement 2 offres reçues. Le Conseil Municipal reporte sa décision.

### **Vote d'attribution d'une garantie d'emprunt à la Société 3F Immobilière Basse Seine**

Demande annulée.

Monsieur Claude Péronne fait le compte-rendu du rendez-vous qui a eu lieu en Mairie avec Messieurs Antoine Echelard et Philippe Cailleateau de la société 3 F Immobilière Basse Seine, propriétaire de la parcelle du lotissement Le Clos du Val destinée à la construction de logements sociaux. Il s'avère que le projet initial est annulé.

Un nouveau permis de construire sera déposé fin janvier – début février 2019 : il comprendra un logement en moins que le projet initial et sera composé uniquement de F4. Pas de réalisation avant l'horizon 2020.

### **Adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO), à compter du 01/01/2019.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (dit le « SMICO »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le SMICO présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le SMICO a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le SMICO propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le SMICO,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le SMICO comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le SMICO,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le SMICO comme Délégué de la commune de Thaon à la Protection des Données.

### **Communauté Urbaine CAEN LA MER**

#### **Service commun « études juridiques et contentieux »**

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par Caen la Mer lors du bureau communautaire du 4 juillet 2018.

Certaines communes n'ayant finalement plus souhaité adhérer à ce service, les contributions des membres du service commun restant auraient pu évoluer à la hausse pour 2019.

Par ailleurs, n'ayant pas de recul sur les demandes réelles d'accompagnement émanant des communes, il a été difficile d'estimer la charge de travail engendrée par celles-ci.

Aussi, dans ce cadre, et comme suite aux différents échanges concernant le financement de ce service, Caen la Mer a décidé par délibération du 18 octobre 2018 de figer les contributions des communes concernées jusqu'à fin 2019 et que la participation annuelle de celles-ci reste la même pour 2019, que celle annoncée pour 2018.

A la fin de cette période de fonctionnement, un bilan sera fait afin de préciser les moyens et les contributions nécessaires au service.

Il est donc proposé à la commune, un avenant n°1 à la convention existante afin de figer sa contribution jusqu'à fin 2019 comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de figer les contributions des communes adhérant au service commun Etudes juridiques et Contentieux tel que mentionné dans le tableau annexé à cette délibération,
- décide d'approuver les termes de l'avenant n°1 aux conventions SCEJC figurant en annexe à cette délibération,
- autorise le président ou son représentant à signer les avenants correspondants et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Informations diverses :**

- Réseau de lecture publique : à compter de 2019, toutes les bibliothèques des communes du territoire de la CU CAEN LA MER seront intégrées au réseau des bibliothèques de la CU. Madame Béliarde souhaite savoir ce qu'il adviendra de la Bibliothèque Départementale de Prêt.
- SCoT Caen Métropole : approuvé en 2011. Il couvre aujourd'hui 150 communes, sur 5 intercommunalités. Il compte 352 000 habitants, soit près de la moitié du Département du Calvados, sur un territoire de 1 113 km<sup>2</sup>. Le périmètre et le cadre législatif ayant évolué, le SCoT est aujourd'hui en Révision. En 2020, le SCoT révisé s'appliquera et portera le développement du territoire à l'horizon 2040. Thaon fait partie des 112 communes classées « espace rural ou périurbain » : il s'agit des communes les moins peuplées. Elles ont vocation à accueillir un développement modéré et des équipements nécessaires à leur seule population ; densité minimum pour les opérations de plus de 0.5 ha : 15 logements à hectare.
- Publication : nouveau « Caen la Mer magazine ».
- Programme Local Habitat, du diagnostic aux enjeux de 2019 à 2024: présenté en conférence des Maires le 17/05/2018. Sur Thaon, possibilité de construire 183 logements, à raison de 21 par an.
- Charte plan « neige » : des astreintes sont mises à place par la CU CLM pour le déneigement des voies principales de son territoire.

#### **Visite de Madame Berthelot, Inspectrice de l'Education Nationale**

Visite de Madame Berthelot, Inspectrice Education Nationale du 29 novembre dernier. Elle a fait part de son entière satisfaction de l'école de Thaon tant au niveau de l'enseignement que de la gestion. Félicitations à Madame Karine CHEZE, Directrice.

#### **LOCAL JEUNES : bilan des vacances d'automne**

Monsieur Silvain JORON, nouvel animateur : peu d'enfants présents la première semaine, mais un taux de remplissage élevé en deuxième semaine. Objectif pédagogique : « vivre-ensemble » - « être à l'écoute » - « favoriser l'autonomie », le bilan est satisfaisant dans son ensemble.

#### **VIEILLE EGLISE projets et divers travaux**

Le lierre envahissant le clocher a été enlevé par une société privée, à l'aide d'une grande nacelle. Problème : les racines sont restées dans la pierre, le lierre repoussera.

- Lecture de quelques passages d'un courrier de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, adressé le 16 novembre 2018 aux Maires.
- Lecture de quelques passages d'un courrier de la Délégation Sénatoriale aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation consultant les élus locaux sur ses propositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux. Les élus sont invités à répondre, avant le 15 janvier 2019, sur une plateforme interactive de consultation des élus que vient de lancer le Sénat à l'initiative de son Président.
- Lettre d'information de la Région Normandie « FOCUS » n°1 : adressée tous les 2 mois, elle reprendra l'essentiel des actions de la Région.

## AFFAIRES DIVERSES

- Collège de Creully : Madame la Principale a fait part de la difficulté qu'avait le collège à planifier des sorties pédagogiques en raison de la suppression de l'aide au transport allouée auparavant par la Communauté de Communes d'Orival. Elle sollicite les communes afin de recueillir des subventions pour lui permettre de maintenir la qualité de l'offre pédagogique au service des enfants. Pour permettre au collège d'offrir un programme de sorties pédagogiques équivalent à celui des années passées, la somme de 5 000 euros devrait être collectée. 67 enfants de Thaon étant scolarisés au collège cette année, le prorata de cette somme s'élève à 854.59 €. Le Conseil Municipal s'engage à inscrire une subvention de 855 € au budget 2019. Néanmoins, il espère que l'ensemble des communes sollicitées répondront favorablement à l'appel de Madame la Principale.
- Le CAUE accompagnera la commune dans le projet d'aménagement de la zone sportive du Stade Hidalgo.
- Campagne d'information 2018/2019 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.
- ANTARGAZ : extension du réseau sur 100 ml pour desservir les 2 demandes de raccordement dans la grande rue.
- Don de sang : bilan très satisfaisant pour une première fois : 62 donneurs sur la matinée.
- Club de football FC Thaon Bretteville Le Fresne : édition du bulletin d'informations « Thaon additionnel n°1 saison 2018-2019 ».
- Invitation de Monsieur Thierry Ozenne, Maire de Creully-sur-Seulles, à la cérémonie de remise d'une toile de l'artiste peintre, Monsieur Roland LEFRANC, à la Paroisse Saint Vital, qui aura lieu le 23 décembre 2018 à 12 h 15 à l'église de Creully.
- Courrier de Logipays : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 rapprochement Logipays/Calvados Habitat. Le nouvel organisme ainsi constitué aura comme vocation d'apporter des solutions de logement au plus grand nombre, grâce à des démarches innovantes, solidaires et durables.
- L'étang du château de Thaon est toujours envasé, ce qui ralentit sa traversée par les rivières « Le Chiromme » et « La Mue ». Un courrier sera adressé à Monsieur Béron, président du syndicat de « la Seulles et de ses affluents » à ce sujet.
- Madame Béliarde demande si une solution a été trouvée pour le remplacement des plots retirés rue du Fresne en raison de leur non-conformité. Un marquage au sol pourrait être fait rapidement pour matérialiser l'obligation de circulation
- Spectacle du Noël des enfants le 16 décembre 2018 à 15 h à la Maison du Temps Libre.
- Le 28 décembre 2018, à l'Espace Culturel Michel Frérot : diffusion d'un film documentaire sur les migrants « Ne m'appelle pas Etranger »
- Madame Bonamy revient sur le problème de surconsommation de l'énergie (ex local jeune – radiateurs très chauds). Il faut sensibiliser les usagers de tous les locaux.
- Monsieur Péronne demande ce qu'il en est de la proposition de terrain aux professionnels de santé pour la construction de leur futur cabinet médical. Monsieur Gossieaux répond que la proposition leur a été faite, mais que nous sommes en attente de la réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures.